

Saintes , le 10 décembre 2016

Le Principal

aux

parents d'élèves des élèves de 5D

Madame, Monsieur,

Un séjour dans l'île de Ré dans le cadre d'un projet pédagogique est envisagé pour les élèves de 5<sup>ème</sup> D (26 élèves).

Il se déroulera du **lundi 12 juin au vendredi 16 juin 2017**

Le transport se fera par BUS. L'hébergement en pension complète se fera au centre VAD à La Couarde-sur-Mer.

**Activités principales sur place:**

**Lundi :** Trajet Saintes-La Couarde-sur-Mer en bus

Visite de l'écomusée du marais salant à Loix

Pique-nique (à fournir par la famille)

Activité nautique au centre nautique de Goisil

**Mardi :** Matin : Animation (sur les dunes) par un écocarde de l'île

Après-midi : Visite des fortifications de Vauban à Saint-Martin-en Ré

**Mercredi :** Matin : Activités artistiques et/ou sportives.

Après-midi : Activité nautique

**Jeudi :** Matin : Visite d'une huître à Ars-en-Ré.

Après-midi : Animation sur l'estran par la maison du Fier puis montée au phare des Baleines.

**Vendredi :** Matin : Animation par la LPO sur la biodiversité de la réserve naturelle de Lilleau des Niges,

Après-midi : Visite du musée de la maison du Fier, puis trajet retour vers Saintes.

L'objectif de ce projet éducatif est un parcours de découverte de l'île de Ré, de son environnement et de son patrimoine historique, culturel et sportif.

- **Avant le séjour :** Découverte de l'île de Ré à travers un documentaire
- **Après le séjour :** Présentation d'un reportage photo ou film du voyage

**INDISPENSABLE pour participer au séjour :**

- Fournir un **brevet de natation** ou **l'attestation du savoir-nager** passé en 6<sup>ème</sup> en EPS
- **Savoir faire du vélo** (seul moyen de transport pendant le séjour !)

**Les élèves dont le comportement n'est pas satisfaisant ne seront pas autorisés à partir.** Nous estimons en effet que si nous ne parvenons pas à obtenir de certains élèves le respect des règles de vie élémentaires dans le cadre scolaire, il serait irresponsable de prendre le risque de les emmener en séjour et de compromettre la sécurité de tous.

La direction de l'établissement et les professeurs seront seuls juges, au vu du bilan disciplinaire depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à la date du départ.

Si le cas, assez rare, devait se produire, les familles concernées seraient avisées et intégralement remboursées.

**La participation qui restera à la charge des familles sera de 214 €. Les chèques vacances sont acceptés.**

*Conformément au règlement intérieur, des remises sur les factures de restaurant scolaire et d'internat sont automatiquement effectuées, au prorata du nombre de jours d'absence liées aux voyages scolaires.*

**Afin de faciliter la gestion de ce voyage qui concerne de nombreux élèves, un paiement en 2 règlements est demandé**

*(Après étude, le paiement en une fois ne peut être accepté*

*car si le coût final était légèrement inférieur, la procédure de remboursement serait trop complexe)*

Une aide financière est possible dans certains cas très ciblés : pour en bénéficier, demander un dossier de fonds social au secrétariat de direction du collège et le rendre, avec les pièces justificatives indiquées, **pour le 7 janvier 2017, délai de rigueur,**

Une **réunion** où vous seront données les dernières informations pratiques aura lieu avant le départ.  
Les professeurs organisateur (**Mme ESTRADE**) et accompagnateurs (**M. BLOTTIERE et M. MAZOIN**) seront présents et répondront à vos questions.

**LA PRÉSENCE À CETTE RÉUNION de l'un des deux responsables légaux de chaque élève qui partira EST SOUHAITABLE.**

Les élèves devront donner le coupon avec la réponse à **Mme ESTRADE**, professeur de SVT  
lors des cours **AVANT le mardi 10 janvier 2017**

**Si le nombre d'élèves inscrit est insuffisant, nous devons annuler** car l'équilibre financier ne sera pas atteint.

**Si le séjour ne peut avoir lieu** (ex : interdiction ministérielle suite à l'entrée en vigueur de vigipirate renforcé), **les familles seront intégralement remboursées.**

**Le tableau ci-dessous indique la liste des documents qui devront être fournis à Mme Estrade en temps utile.**

Pièce	Conditions d'obtention	Délai d'obtention
<b>Attestation d'assurance scolaire</b> <i>(ne pas la redonner si vous l'avez fournie en début d'année, les professeurs préviendront nominativement les élèves qui ne l'auraient pas fait)</i>	<b>A demander</b> à votre compagnie d' <b>assurance</b>	Quelques jours
<b>Autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif</b> Autorisation de droit à l'image	Ces documents <b>seront donnés aux élèves par Mme Estrade</b> et devront être ramenés pour la date qu'elle indiquera.	
<b>Fiche médicale pour séjours à rendre sous enveloppe cachetée</b> - cette fiche sera vue par l' <u>infirmière</u> qui <u>signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose</u> - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière, qui les conservera avec la fiche donnée en début d'année	Ils <b>seront téléchargeables sur le site.</b>	

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,  
Rémy PLUYAUT

NB : Vous pouvez retrouver cette note sur le site du collège René Caillié : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaillie-saintes/>

Je soussigné NOM : ..... Prénom : ..... Tél : .....

responsable légal de l'élève : ..... classe de 5<sup>ème</sup> D.

**M'engage à régler selon l'échéancier fourni ci-dessous :**

Versements	échéances	Montant
n°1	10/01/2017	107€
n°2	06/03/2017	107€ ou légèrement moins si le coût final était réduit

**Demande un paiement échelonné**

**Demande une aide financière**

La SIGNATURE vaut ENGAGEMENT.

Aucun désistement ne sera possible, sauf cas particulier, soumis à l'appréciation du Chef d'établissement.

Signature d'un responsable légal (ou des deux) :